

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES****Séance du 26 mars 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 9

Date de convocation : 14/03/2025

Nombre de membres présents : 6

Date d'affichage : 27/03/2025

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE 26 MARS** à 14H30, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Fréjairolles, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Président.

**Présents** : Mesdames et monsieur CASIMIR Jérôme, CAUSSÉ Marie-Dominique, CAYRON Gilbert, PRADEL Arlette, FERNANDEZ Richard, Marie-Christine CABAL.

**Absentes excusées** : CANTIÉ Caroline, PAGGI Françoise, CHRETIEN Christine.

**Secrétaire de séance** : FERNANDEZ Richard

**Objet : Approbation du compte de gestion 2024**

Sur proposition de monsieur le président,

Monsieur le président soumet à votre approbation le compte de gestion 2024 du budget du centre communal d'action sociale de la commune de Fréjairolles présenté par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2024.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi, visé et certifié conforme par nous, n'appelle ni observations ni réserves.

**Le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

**CONSTATE** la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

**APPROUVE** le compte de gestion établi par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Le président  
Jérôme CASIMIR

Le secrétaire de séance,  
Richard FERNANDEZ

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié



# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

A S FREJAIROLLES -

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2025  
Reçu en préfecture le 02/04/2025  
Publié le  
ID : 081-218100972-20250326-CCAS20250101-DE

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
Principal					
ent					
TOTAL I	7 054,76		503,72		7 558,48
des services à Administratif					
TOTAL II					
Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 054,76		503,72		7 558,48



A S FREJAIROLLES -

Exercice 2024

## Résultats budgétaires de l'exercice

Envoyé en préfecture le 02/04/2025  
 Reçu en préfecture le 02/04/2025  
 Publié le

ID : 081-218100972-20250326-CCAS20250101-DE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
budgétaires totales (a)			
recette émis (b)		33 154,76	33 154,76
de litres (c)		8 613,40	8 613,40
ettes (d = b - c)		8 613,40	8 613,40
ons budgétaires totales (e)			
ls (f)		33 154,76	33 154,76
s de mandats (g)		8 109,68	8 109,68
etes (h = f - g)		8 109,68	8 109,68
<b>E. L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		503,72	503,72
(h - d) Déficit			





# DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

Séance du 26 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 9

Date de convocation : 14/03/2025

Nombre de membres présents : 6

Date d'affichage : 27/03/2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE 26 MARS à 14H30, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Fréjairolles, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Président.

**Présents** : Mesdames et monsieur CASIMIR Jérôme, CAUSSÉ Marie-Dominique, CAYRON Gilbert, PRADEL Arlette, FERNANDEZ Richard, Marie-Christine CABAL.

**Absentes excusées** : CANTIÉ Caroline, PAGGI Françoise, CHRETIEN Christine.

**Secrétaire de séance** : FERNANDEZ Richard

## Objet: Affectation de résultat 2024 :

Le compte administratif 2024 du budget principal fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 618 300,96 €.

Je sou mets à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : + 618 300,96 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 39 170,03 €

Solde des restes à réaliser : + 6 303,00 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 32 867,03 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation du compte 1068 en investissement : + 32 867,03 €

Report du résultat en section de fonctionnement : + 585 433,93 € (618 300,96 € - 32 867,03 €)

Report du résultat en section d'investissement : - 39 170,03 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

- **DECIDE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 au compte 1068 du budget principal 2025 pour un montant de + 32 867,03 €

- **DECIDE** le report du résultat de fonctionnement 2024 au com 2025 pour un montant de + 585 433,93 €
- **DECIDE** le report du résultat d'investissement 2024 au compte 001 du budget principal 2025 pour un montant de – 39 170,03 €

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité,

Le Maire,  
  
Jérôme CASIMIR

Le secrétaire,

  
FERNANDEZ Richard

# BORDEREAU DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

A adresser en Préfecture ou en Sous-Préfecture (selon l'arrondissement)

A remplir par la collectivité en 1 exemplaire et à annexer aux documents transmis en format papier ou en dématérialisé

**NOM DE LA COLLECTIVITÉ :**

A FREJAIROLLES

, le 2/06/2025

Signature et cachet



Observations éventuelles de la collectivité :

NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL	CCAS	EAU	ASSAINISSEMENT	LOTISSEMENT	AUTRES BUDGETS ANNEXES : à préciser
Budget primitif Année 2025						
Délibération de vote du budget primitif						
Pages de signatures du budget primitif (pour les envois en dématérialisé)						
Compte administratif Année 2024		X <sup>α</sup>				
Délibération d'approbation du compte administratif		X <sup>α</sup>				
Pages de signatures du compte administratif (pour les envois en dématérialisé)		X <sup>α</sup>				
Etat des restes à réaliser						
Délibération d'affectation des résultats		X				
Extrait du compte de gestion (Etats II 1 et II 2)						
Délibération d'approbation du compte de gestion						
Note de présentation brève et synthétique à annexer au budget primitif et au compte administratif						

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 081-218100972-20250326-CCAS20250103-BF

SLOW

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 081-218100972-20250326-CCAS20250103-BF

---

# DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATEUR DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

## Séance du 26 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 6

Date de convocation : 14/03/2025  
Date d'affichage : 27/03/2025

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE 26 MARS** à 14H30, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Fréjairolles, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Président.

**Présents** : Mesdames et monsieur CASIMIR Jérôme, CAUSSÉ Marie-Dominique, CAYRON Gilbert, PRADEL Arlette, FERNANDEZ Richard, Marie-Christine CABAL.

**Absentes excusées** : CANTIÉ Caroline, PAGGI Françoise, CHRETIEN Christine.

**Secrétaire de séance** : FERNANDEZ Richard

### Objet : Compte administratif 2024

Monsieur le président présente le compte administratif 2024 du budget :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		8 109,68 €	8 109,68 €
RECETTES	7 054,76 €	8 613,40 €	15 668,16 €
Solde	<b>7 054,76€</b>	<b>503,72 €</b>	<b>7 558,48€</b>

#### 1- Section de fonctionnement

Dépenses : 8 109,68 €

Recettes : 15 668,16 € (dont 7 054,76 € de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 7 558,48 €

#### 2- Section d'investissement : néant

La présentation détaillée du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur CASIMIR, président du C.C.A.S de la commune de Fréjairolles conformément à la loi, quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote.

### Le conseil d'administration, à l'unanimité

- VU le code général des collectivités territoriales,
- **APPROUVE** le compte administratif 2024.
- **APPROUVE** l'ensemble des opérations du compte administratif 2024.
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Jérôme CASIMIR, président

Richard FERNANDEZ, secrétaire

Certifié et  
Reçu en  
Publié ou



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 081-218100972-20250326-CCAS20250103-BF

SLOW

## V – ARRETE ET SIGNATURES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 5

VOTES :

Pour : 5

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par le président (1),

A la mairie de Fréjairolles, le 26/03/2025



Délibéré par l'assemblée le conseil d'administration (2), réuni en session ordinaire

A la mairie de Fréjairolles, le 26/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil d'administration (2),(3),

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 081-218100972-20250326-CCAS20250103-BF

*SLOW*

# FEUILLE D'EMARGEMENT

## COMPTE ADMINISTRATIF 2024 CCAS

Conseil d'administration du 25 mars 2025 à Fréjairolles

Jérôme CASIMIR	
Marie-Christine CABAL	
Caroline CANTIÉ	Absente.
Marie-Dominique CAUSSÉ	
Gilbert CAYRON	
Christine CHRETIEN	Absente.
Richard FERNANDEZ	
Françoise PAGGI	Absente.
Arlette PRADEL	

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 081-218100972-20250326-CCAS20250103-BF

*SLOW*

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

Séance du 26 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 9

Date de convocation : 14/03/2025

Nombre de membres présents : 6

Date d'affichage : 27/03/2025

## Objet : Budget primitif 2025

Monsieur le président propose aux membres du conseil d'administration le projet de budget primitif 2025 pour le C.C.A.S de la commune.

Il est équilibré à la somme de : **33 658,48 €**

**Fonctionnement : 33 658,48 €**

**Investissement : 0 €**

### Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- Les ventes de produits et de prestations ..... 26 000,00 €  
(vente de repas à domicile)
- Les concessions dans les cimetières.....100,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté..... 7 558,48 €
- Total des recettes de fonctionnement : ..... 33 658,48 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services ..... 28 000,00 €  
(charges à caractères générales)
- Les secours d'urgence ..... 5 658,48 €
- Total des dépenses de fonctionnement : ..... 33 658,48 €**

**Le conseil d'administration, à l'unanimité**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025

**APRES AVOIR DELIBERE,**

SLOW

**ADOPTÉ** le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

**Fonctionnement : 33 658,48 €**

Tel que présenté en annexe du la présente délibération

**AUTORISE** monsieur le président, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil d'administration.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Le président  
Jérôme CASIMIR



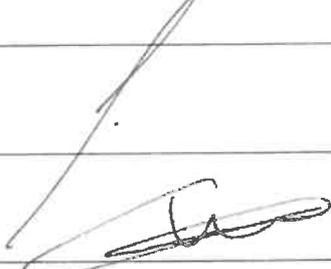
Certifié exécutoire  
Le  
Publié ou notifié  
Reçu en Préfecture

Le secrétaire de séance,  
Richard FERNANDEZ

# FEUILLE D'EMARGEMENT

## BUDGET PRIMITIF 2025 CCAS

Conseil d'administration du 25 mars 2025 à Fréjairolles

Jérôme CASIMIR	
Marie-Christine CABAL	
Caroline CANTIÉ	Absente
Marie-Dominique CAUSSÉ	
Gilbert CAYRON	
Christine CHRETIEN	Absente
Richard FERNANDEZ	
Françoise PAGGI	Absente
Arlette PRADEL	

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 081-218100972-20250326-CCAS20250104-BF

S<sup>2</sup>LO

## DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DE FREJAIROLLES

Nombre de conseillers en exercice : 9

Date de convocation : 14/03/2025

Nombre de membres présents : 6

Date d'affichage : 14/03/2025

### Séance du 26 mars 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE 26 MARS** à 14H30, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Fréjairolles, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Président.

**Présents** : Mesdames et monsieur CASIMIR Jérôme, CAUSSÉ Marie-Dominique, CAYRON Gilbert, PRADEL Arlette, FERNANDEZ Richard, Marie-Christine CABAL.

**Absentes excusées** : CANTIÉ Caroline, PAGGI Françoise, CHRETIEN Christine.

**Secrétaire de séance** : FERNANDEZ Richard

**Objet : Service portage de repas à domicile (livraison repas). Tarification à compter du 01/01/2025.**

Monsieur le président porte à la connaissance du conseil d'administration le courrier du service de la ville et d'Albi portant sur le nouveau tarif forfaitaire relatif à la livraison de repas à domicile applicable à compter du 1er janvier 2025 conformément à la délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Albi du 19/12/2024.

Monsieur le président rappelle au conseil d'administration que depuis le 1er janvier 2023, l'ensemble des communes de l'Albigeois et alentours qui ont souhaité s'associer à la création d'une entente intercommunale pour la production et le portage de repas en Albigeois, doivent pour bénéficier du portage, conclure une convention spécifique avec le CCAS d'Albi, celui-ci étant chargé de la veille sociale et du transport à domicile des repas confectionnés par la cuisine centrale d'Albi.

Monsieur le président rapporte ci-dessous les éléments communiqués par le CCAS de la ville et d'Albi.

La hausse générale des charges fixes (ressources humaines, charges liées à l'amortissement des véhicules couplés à l'augmentation au 01/01/2025 du tarif d'un repas appliqué par la cuisine de la ville d'Albi ont pour effet d'accroître les charges du service de portage de repas supporté par le CCAS et in fine le coût d'un repas livré aux albigeois et aux communes extérieures.

Afin de tenir compte de l'augmentation des coûts liés à la de redéfinir le tarif qui sera facturé aux communes extérieures des repas. Le tarif de livraison des repas aux bénéficiaires des communes extérieures est arrêté comme suit :

- Tarif forfaitaire livraison repas : 5.03 €

Ce tarif est entré en vigueur le 01/01/2025 et jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération le modifie.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ARRETE le tarif de livraison des repas aux bénéficiaires à 5.03€ à compter du 01/01/2025 à l'identique de celui facturé par la commune par le CCAS et de la ville d'Albi,
- DECIDE comme par le passé, délibération du 01/04/1998, de réajuster le tarif applicable aux usagers du service du portage des repas à domicile (tarif livraison et/ou tarif confection repas) sur le prix fixé par délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville d'Albi et/ou par la ville d'Albi automatiquement à chaque changement de tarif de prestations.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Le président

Jérôme CASIMIR



Le secrétaire de séance,

Richard FERNANDEZ

Certifie exécutoire

Le

Publié ou notifié

Reçu en Préfecture